



CONSEIL COMMUNAL

Motion

DÉPOSÉE PAR : PASCALE FESQUET

TITRE DE LA MOTION

Pour des fêtes plus durables et innovantes : trouvons des alternatives aux feux d'artifice !

DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION

Notre commune, notre pays, sont très attachés à juste titre à leur histoire et à ses commémorations (comme la Fête du 1^{er} août) ainsi qu'au passage du temps (Nouvel An). Les manifestations liées à ces fêtes s'expriment sous des formes plurielles, officielles et festives, privées ou publiques. Le recours aux feux d'artifice est toujours plus prisé, et connaît même un développement exponentiel, grâce notamment à la facilité d'acquisition – même pour un privé – d'engins de toutes puissances.

Or ces manifestations, on le sait, engendrent des impacts certains sur l'environnement : émissions de Co2, de métaux lourds et de poussières fines de type PM10 – qui peuvent rester plusieurs heures dans l'air si le temps est froid - nuisances sonores pour les humains, animaux domestiques, bétail et faune sauvage (notamment les animaux nocturnes, parmi les plus vulnérables), sans parler des déchets d'emballage des produits pyrotechniques. Enfin, pour ce qui est des pratiques privées, le risque de dégâts et de blessures n'est pas à sous-estimer.

Plusieurs communes vaudoises ont déjà fait le pas d'abandonner ces feux - ou du moins sont en train de mener une réflexion approfondie sur le sujet. Morges et Nyon ont fait des études d'impact, Vevey a supprimé ce type d'événement public et de fait retiré tout financement de ses budgets. Cette même ville a lancé un appel à projets auprès de la population pour donner un nouveau visage aux fêtes du 1^{er} août en termes d'animations. Ces trois communes ont également proscrit les feux d'artifice privés.

Une initiative populaire a été lancée en 2023 (<https://www.feuerwerksinitiative.ch/fr>) et portée par 137'000 personnes. En octobre 2024 cette initiative a été balayée par le Conseil Fédéral sans contre-projet, et relayée aux Chambres avec recommandation de la rejeter, au motif que les cantons et communes ont les bases légales pour limiter voire interdire la vente des engins ou même certaines manifestations. Quant aux demandes POCAMA, gérées par le canton (avant d'être validées ou non par la commune) elles sont bien trop nombreuses pour faire l'objet d'un suivi réel sur le terrain – notamment dans le cas de feux d'artifice privés.

Au-delà de ces aspects fédéraux et cantonaux, dans lesquels un certain immobilisme prévaut, notre commune ne pourrait-elle pas innover, faire un pas en avant, en proposant des alternatives plus durables – voire moins onéreuses – aux feux officiels, et mettre en même temps un terme aux feux privés qui engendrent des nuisances au voisinage et à la faune ?



CONSEIL COMMUNAL

Pour ce qui est des spectacles pyrotechniques de la commune, nous ignorons le montant total qui leur est consacré, mais nous lisons dans le budget communal qu'un montant de Fr. 5'000.- leur est alloué. Cette somme ne pourrait-elle pas être utilisée pour un autre genre de manifestation tout aussi festive et rassembleuse ?

Aujourd'hui, la lutte contre le bruit et celle pour la qualité de l'air font beaucoup parler d'elles. La première a déjà abouti à la mise en oeuvre de mesures policières (concernant le bruit excessif). Il est urgent et certainement possible de concevoir des festivités moins impactantes, plus durables, sans mettre en péril le vivre-ensemble et l'attachement à la célébration et à la fête. Projections d'images, jeux d'eau - pourquoi pas avec l'aide des pompiers ? – ou encore spectacles tout public pourraient être des pistes. Et pourquoi pas, nous aussi, faire appel à la créativité et aux idées des habitantes et habitants ?

Une réflexion et une démarche innovante, plus durable et moins « explosive » serait un beau tableau coloré à offrir à nos concitoyennes et concitoyens dans un avenir proche !

Sources :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/dossiers/feux-artifice.html>

<https://www.linfodurable.fr/environnement/les-feux-dartifice-quel-impact-pour-lenvironnement-46131>

MOTION

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité :

1. d'analyser et d'évaluer des alternatives aux feux d'artifice officiels, et ce sur la base des impacts décrits plus haut et en termes de coût.
2. de limiter l'utilisation d'engins pyrotechniques pour les manifestations publiques, en attendant de trouver des alternatives durables.
3. de reporter la somme de Fr. 5'000.- figurant au budget sur un autre type d'animation pour 2025, même si celle-ci est à titre d'essai.
4. d'interdire l'usage d'engins de forte puissance au moins dans le cadre privé (le recours au POCAMA ne serait ainsi plus possible).

DATE DE DÉPÔT : 12 DÉCEMBRE 2024

SOUHAIT	SIGNATURE
<input checked="" type="checkbox"/> Souhaite une prise en considération immédiate <input type="checkbox"/> Renvoi à une commission pour étude de la recevabilité	

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. **La motion est contraignante**, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.